

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0344_AL_RD39_CHATILLON
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** la demande en date du 06 mars 2023 par laquelle M. Gérard FLORENT, représenté par le Cabinet ABCD, domicilié route de Lyon 39570 MONTMOROT, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 39, au droit de la parcelle cadastrée ZD 35 - Commune de CHATILLON hors agglomération,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Champagnole du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 22/02/2023, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points 201, 202, 251 et 203 figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

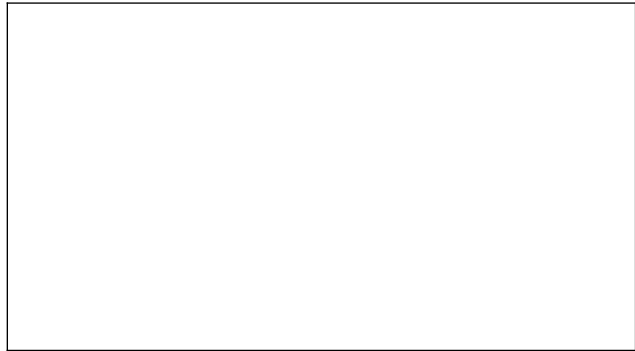
Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE cedex.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté par le département



Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

La commune de CHATILLON pour information

L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA - ARD
CHAMPAGNOLE
22 RUE GEDEON DAVID
BP 28
39301 CHAMPAGNOLE CEDEX**

MONTMOROT, le 28 février 2023

Nos Réf. : JDI/15045

Descriptif de l'affaire : Commune de CHATILLON

Parcelles cadastrées section 000 ZD 35-36

Division de la parcelle 35 par une ligne de 4 points dans le but d'agrandir la parcelle 36 pour l'extension du bâtiment au sud-ouest

(Division dans le prolongement du bâtiment sur au moins 30m)

Objet : Demande d'arrêté d'alignement

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la demande d'alignement au droit de la propriété de Monsieur Gérard FLORENT, sise commune de CHATILLON, "SUR LANE", Section 000 ZD n° 35, vous trouverez ci joint le plan vous permettant de délivrer votre arrêté.

L'alignement de la voie publique est proposé suivant la ligne : **203-251-202-201**

Nous vous rappelons que conformément aux articles L112-1 et suivants du Code de la voirie routière : « *L'alignement individuel ne peut être refusé au propriétaire qui en fait la demande.* » et permet de fixer la limite de la voie publique dont vous êtes gestionnaire, au droit du terrain concerné.

Dans l'attente de vous lire prochainement, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Baptiste DIGARD
Géomètre Expert

MONTMOROT (Siège Social)
Route de Lyon - 39570
Tél: 03 84 47 15 78

SAINT-AMOUR (Bureau secondaire)
17 Avenue Lucien Febvre - 39160
Tél: 03 84 48 71 94

PIERRE-DE-BRESSE (Permanence le lundi matin)
102 Route de Chalon - 71270
Tél: 03 85 76 80 89

DOLE (Bureau secondaire)
39 Boulevard Wilson - 39100
Tél: 03 84 72 24 72

SAINT-VIT (Bureau secondaire)
13 rue des buis - 25410
Tél: 03 81 87 70 76

SAINT-TRIVIER-DE-COURTES (Permanence le vendredi)
700 Rue des platânes - 01560
Tél: 04 74 24 72 80



Propriété de M. Gérard FLORENT
CHATILLON - Section ZD - "Sur Lané"

Echelle : 1/500

PLAN DE DIVISION ET D'ALIGNEMENT

DA n° ---- numéroté le ----

Signature : M. Gérard FLORENT M. Jean-Baptiste DIGARD

| LEGENDE | |
|---------|------------------------------------------|
| | application cadastrale à titre indicatif |
| | bâti cadastre |
| | nouvelle borne métal |
| | nouvelle limite |
| | limite connue |
| | alignement |
| | borne résine |
| | borne granit |
| | bord chaussée |

a
Contenance cadastrale : 80,987ca

b
Superficie réelle : 1,885m²

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15-03-2023

ID : 039-223900010-20230315-ARR_2023_0344-AR

S²LOW

Affaire n° : 15045
Date : 22 février 2023
Responsable : Jean-Baptiste DIGARD
Agence : MONTMOROT
www.abcd-experts.fr | Bonjour@abcd-experts.fr | 03 84 47 15 78

terrain conservé par M. Gérard FLORENT
propriété future du GAEC FLORENT

Saint-Vaître

de

Chemin

ZD 36

ZD 35

Route

Départementale

n°39

N
Orientation indicative

50m